



Réunion publique d'information et d'échanges

Projet agrivoltaïque
Commune de Champagnac-de-Belair

09/12/2025



Mot d'accueil



INTERVENANTS

Quentin BOULARD
Chef de Projets Agricoles

Bénédicte DULUC

Responsable régionale Concertation
et relations territoires

Thomas JORDAN
Chef de Projets Développement

Benoit CALMES

Responsable Développement Région



Photosol en France

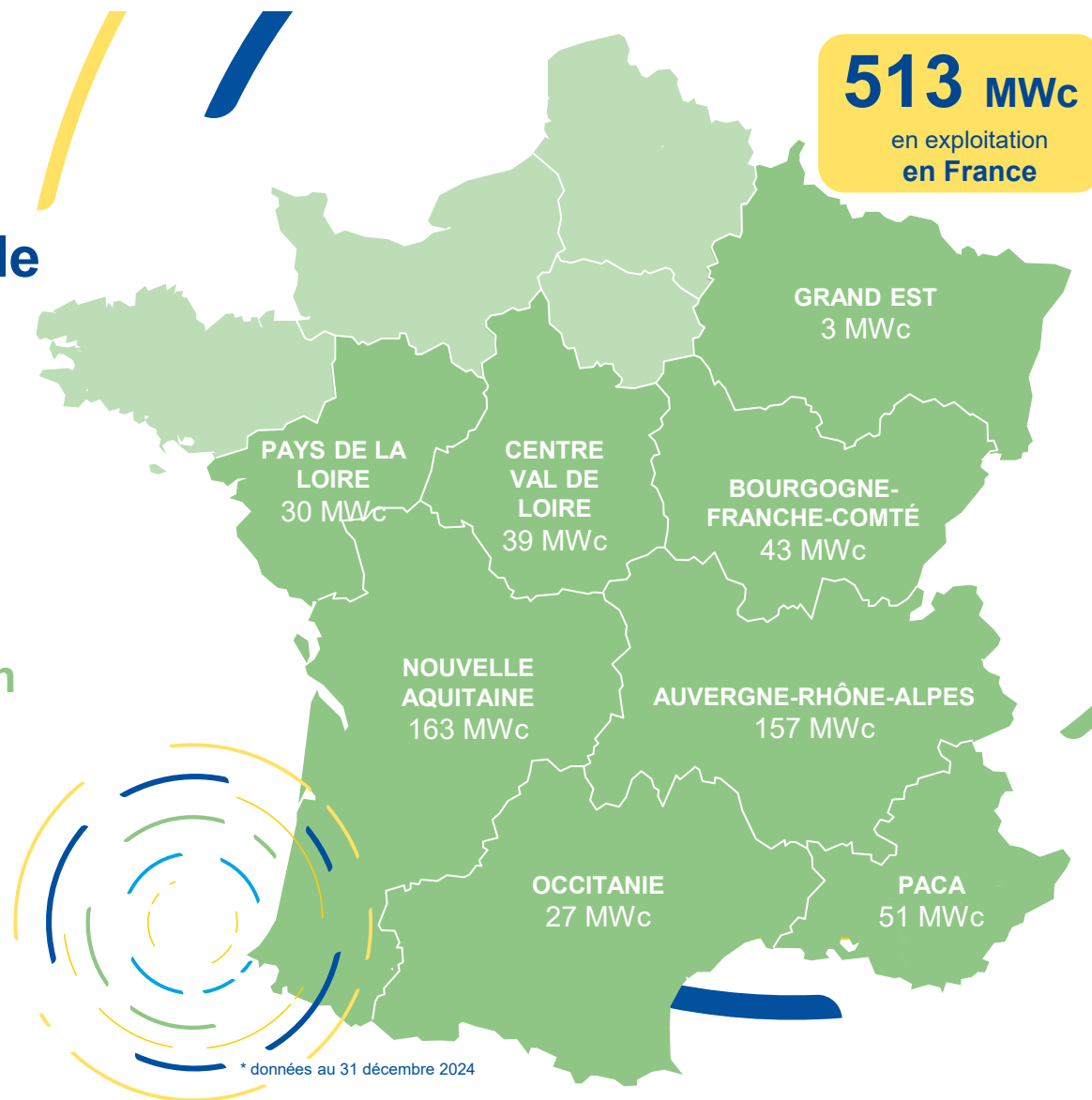
Un maillage énergétique sur le territoire.

+15 ans de savoir faire

+90 installations dont 19 parcs agrivoltaïques

1,1 GWc en exploitation, construction et prêts à construire

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque



DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Présentation du projet (20 minutes)

Temps d'échanges (1 heure)

Conclusion (10 minutes)



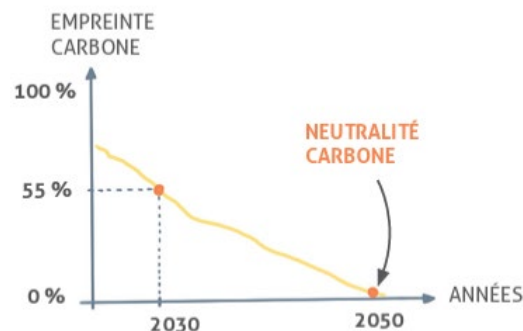


01

CONTEXTE « LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

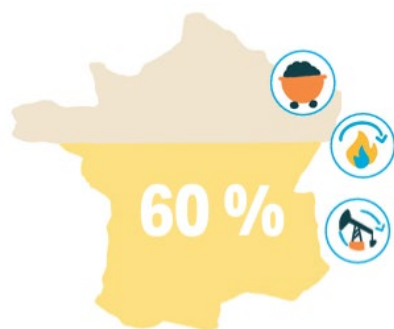


Enjeux et objectifs de la transition énergétique : chiffres-clés



Lutter contre le changement climatique

-> **Diminuer notre consommation d'énergies fossiles**



Part des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel)

dans la consommation finale : RTE

-> **Diminuer notre dépendance aux importations extérieures**



Proportion d'électricité que la France devra produire en plus à horizon 2050 pour ses besoins croissants d'électrification (transports, bâtiments, industries) : RTE

-> **Augmenter notre production électrique et accélérer l'électrification des usages**

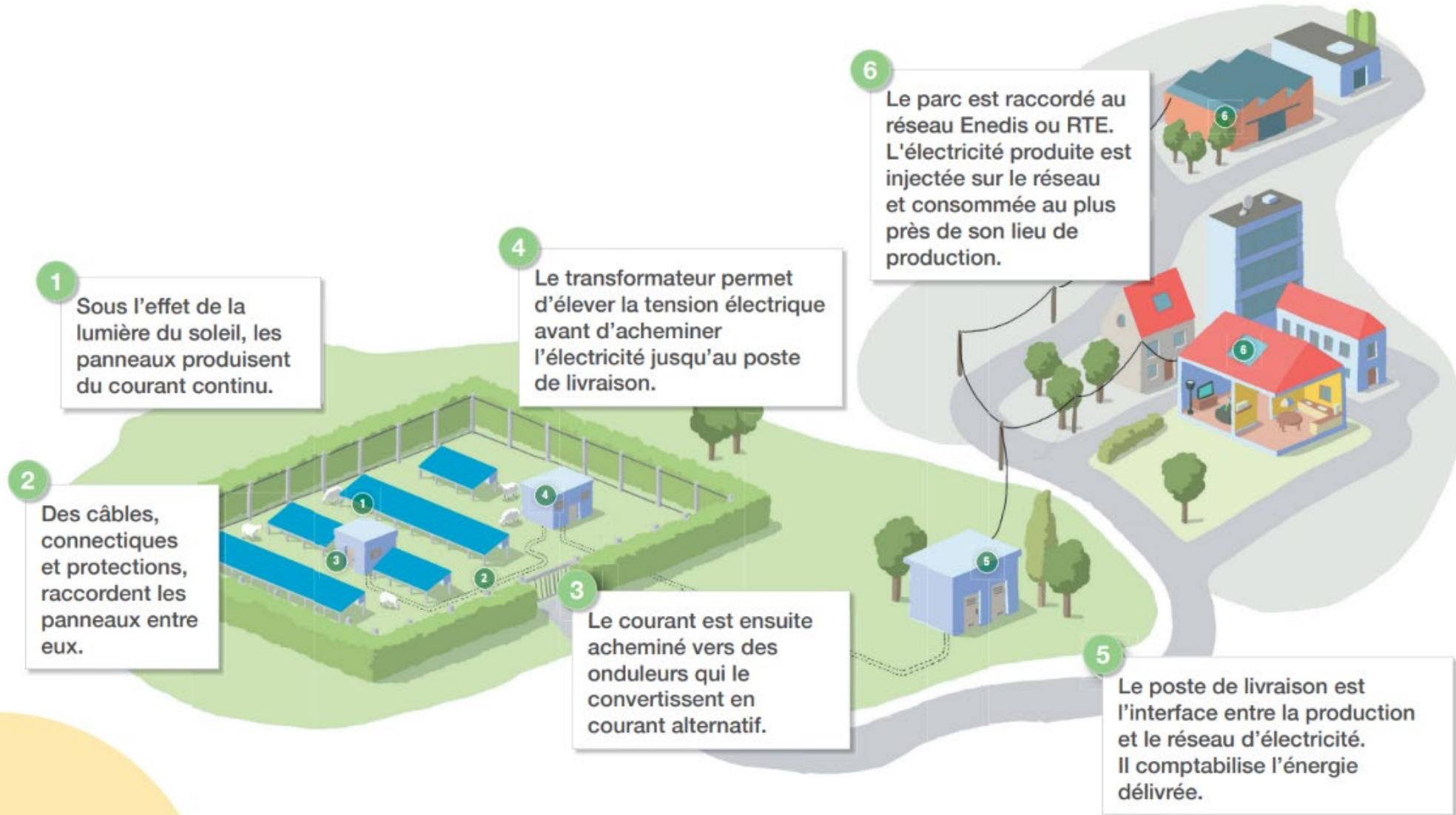


La stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) prévoit pour le photovoltaïque un doublement du rythme annuel de développement de nouvelles capacités pour atteindre 100 GW en 2035 (fourchette haute)

-> **Entre 2,5 et 3,5 Gw / an selon RTE au 11.12.2025**



Le photovoltaïque, comment ça marche ?



Et l'agrivoltaïsme ?



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques :

- Projet qui allie **production agricole et production énergétique**
- **La production agricole** doit rester **l'activité principale** de la parcelle
- L'installation doit être **réversible**
- L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal



Les services apportés par les parcs agrivoltaiques : 1ers retours d'expérience

Adaptation aux changements et aléas climatiques



Pousse de l'herbe sous les panneaux

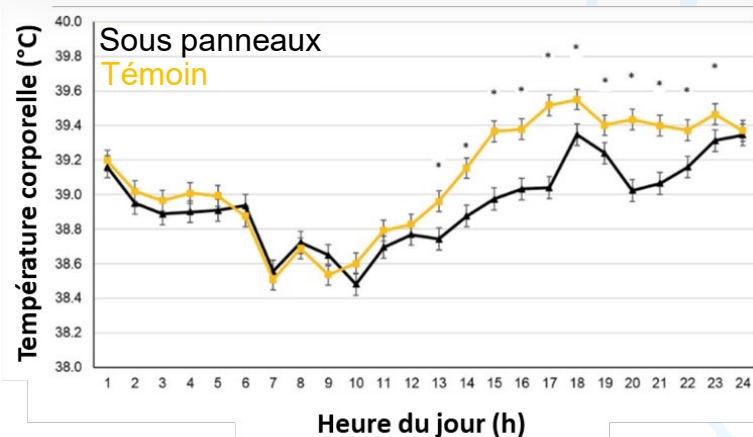
- ✓ Effet de protection en période sécheresse
- ✓ Pic de printemps lissé
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne
- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année



Amélioration du bien-être animal

Sharpe *et al.*, 2021 : « *Evaluation of solar photovoltaic systems to shade cows in a pasture-based dairy herd* »

- Entre juin et septembre
- Lors de températures élevées, les vaches fréquentent davantage l'ombre des structures PV
- ↓ température corporelle
- ↓ fréquence respiratoire



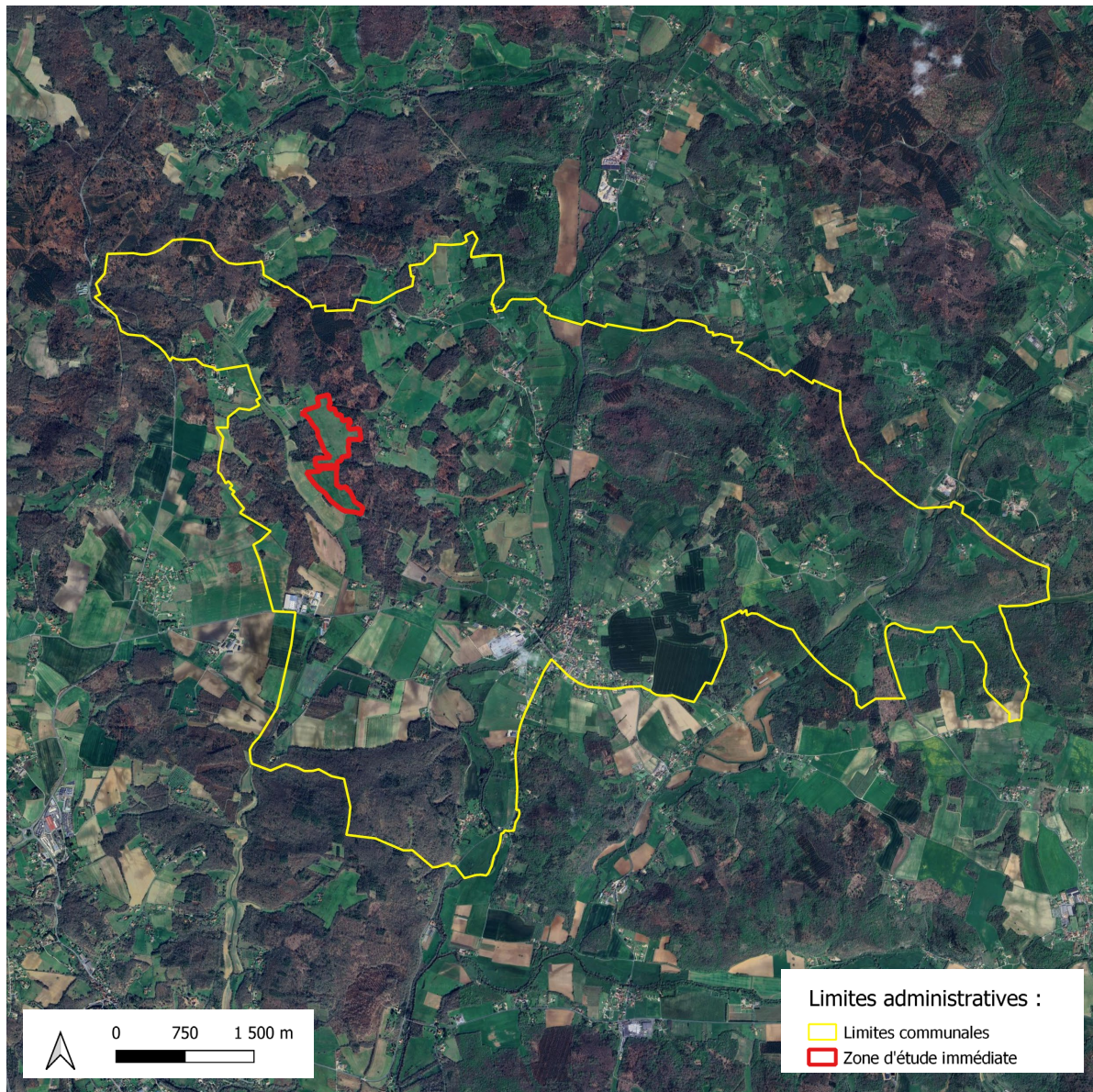


02

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES : SITE, PROJET AGRICOLE ET ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT



Caractéristiques du site



Localisation : ouest de
Champagnac-de-Belair,
terrains de :

- Mme Anne-Marie Pouzergues
- M. Jean-Guy Fremont
- M. Francis Noël
- Mme Patricia Giry

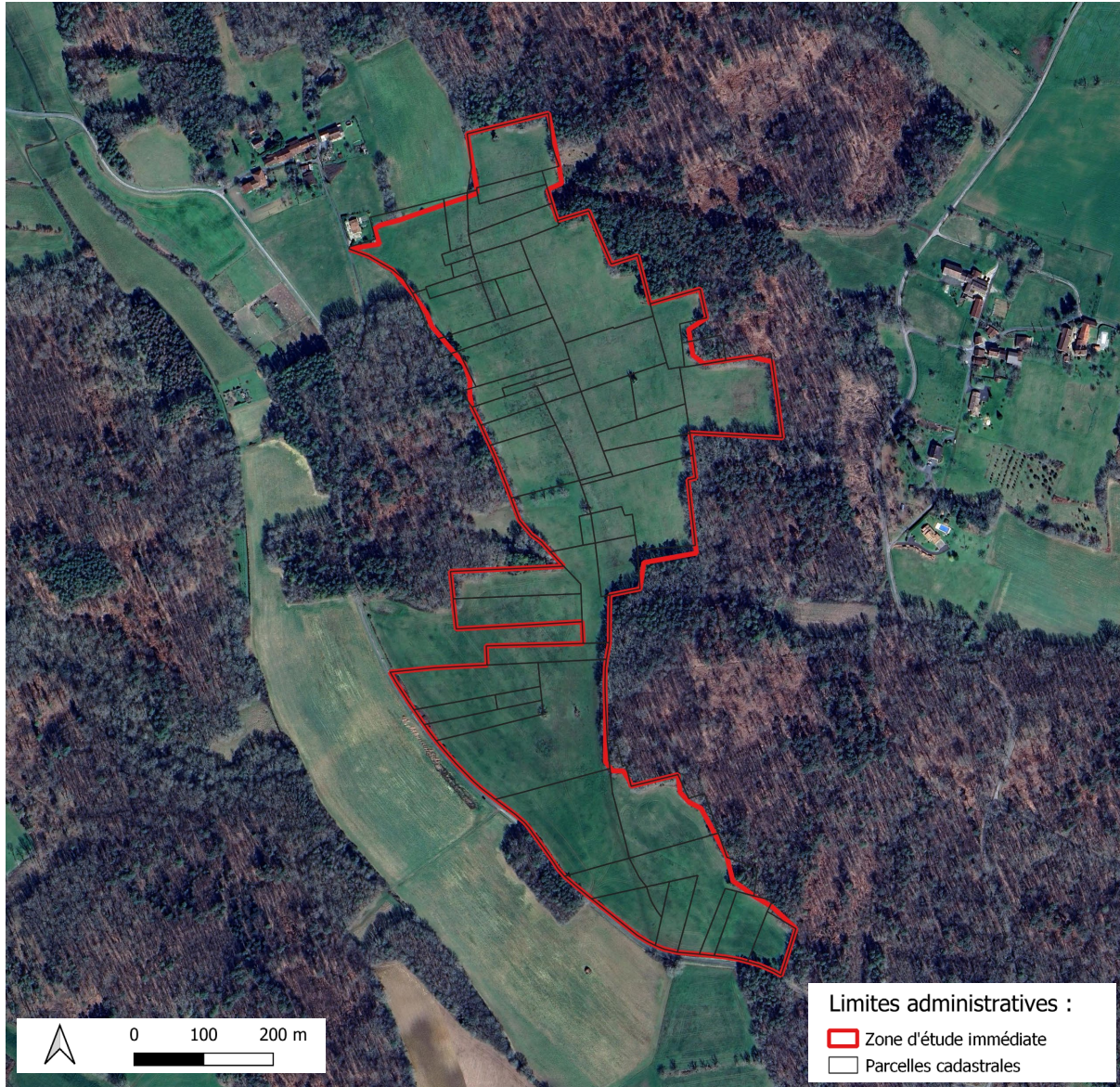


Surface étudiée : 19,3 ha



Urbanisme : *PLUI Cdc
Dronne et Belle*
Zonage N, compatible
avec un projet
agrivoltaïque

Caractéristiques du projet agricole



Exploitant actuel : Jean-François Charron



Reprise de l'exploitation : Adèle Charron



Activité actuelle :
Production de fourrage



Projet agricole visé :
Pâturage ovin

Projet agrivoltaïque : le futur de l'exploitation



Exploitant : Jean-François CHARRON –
SCEA de Maison Froide



Surface de l'exploitation : 110 ha (25 ha en
céréales et 85 ha en prairies)



Production : 460 ovins viande



Situation : Départ à la retraite d'ici
quelques années - Anticipation
transmission



Exploitante : Adèle CHARRON – SCEA de
Maison Froide

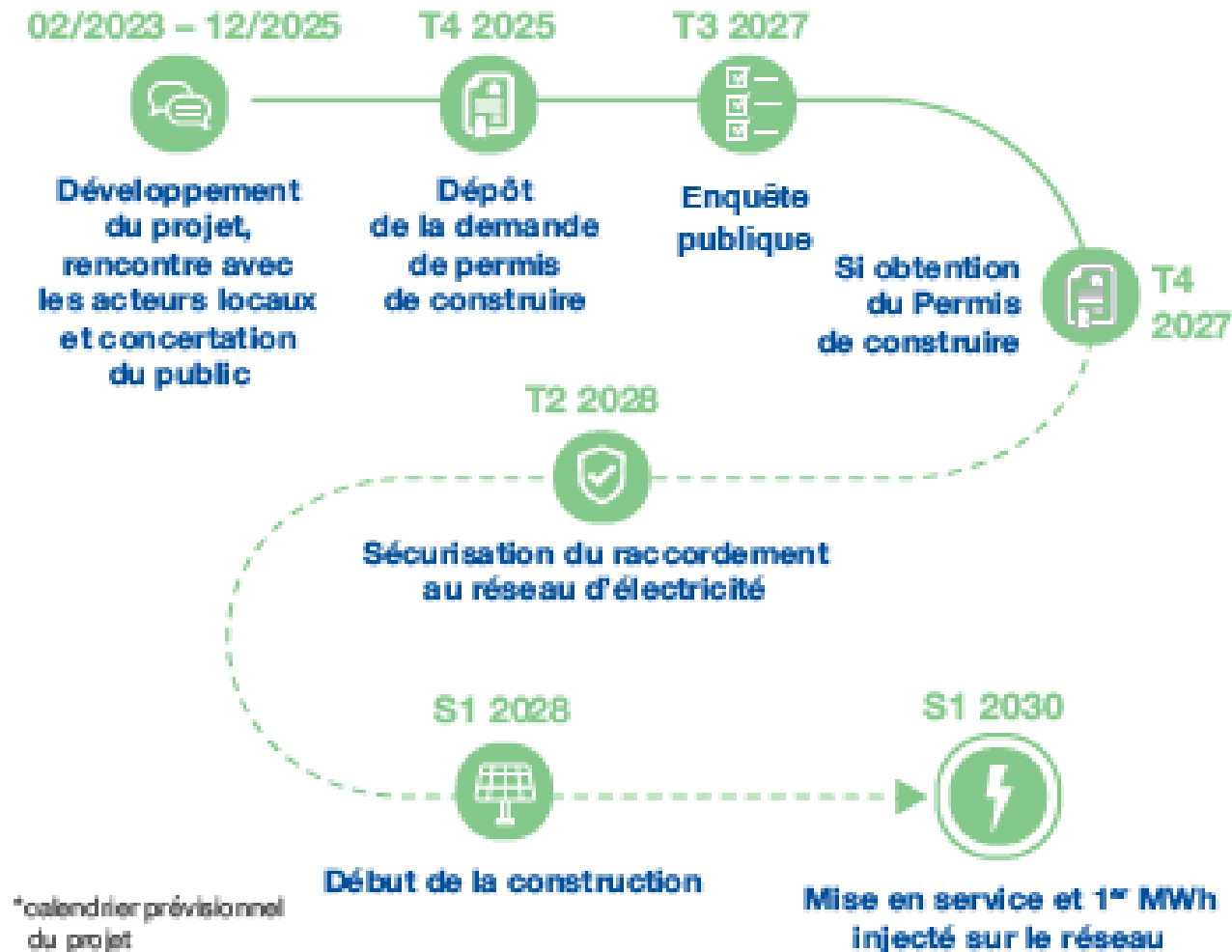


Situation : Reprise du système
d'exploitation suite au départ à la
retraite de son père



Transmission : De manière progressive
avec un accompagnement tout au long
de la reprise

Les grandes étapes de développement du projet



Le planning présenté est estimé sur des hypothèses prenant en compte le contexte global actuel du projet, et pourra connaître des modifications dans le futur.

03

LES GRANDS ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE



Les enjeux agricoles



- Exploitant actuel : **Jean-François CHARRON**
- Activité agricole actuelle : fourrage pour élevage
- Parcelles déclarées en **prairie permanente**.

Les enjeux du projet : la biodiversité

Projet **en dehors de tout zonage environnemental** de proximité

Niveaux d'enjeux allant de **faibles** à **très forts**.

Raison des enjeux :

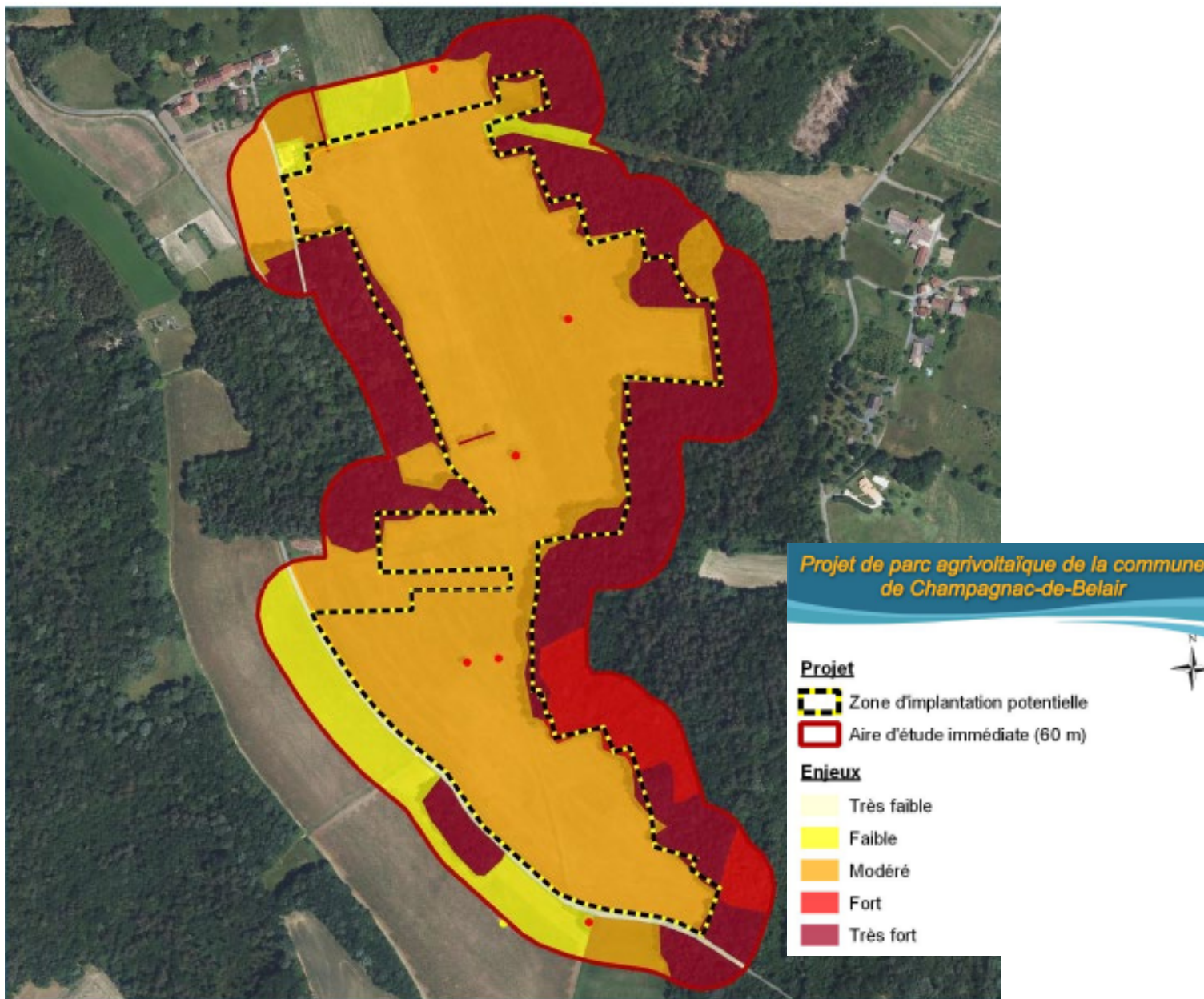
Très forts & Forts :

- Habitats pour les chiroptères
- Zone de transit pour la biodiversité

Modérés :

- Présence du **Tarier Pâtre** (6 individus dont 2 juvéniles, 1 nicheur certain)
- Présence du **Gazé** (1 individu)

Aucune Zone Humide identifiée durant les inventaires



Les enjeux du projet : le patrimoine

Monument historique le plus proche : **Eglise Saint-Christophe** à 1,87 km (aucune visibilité)

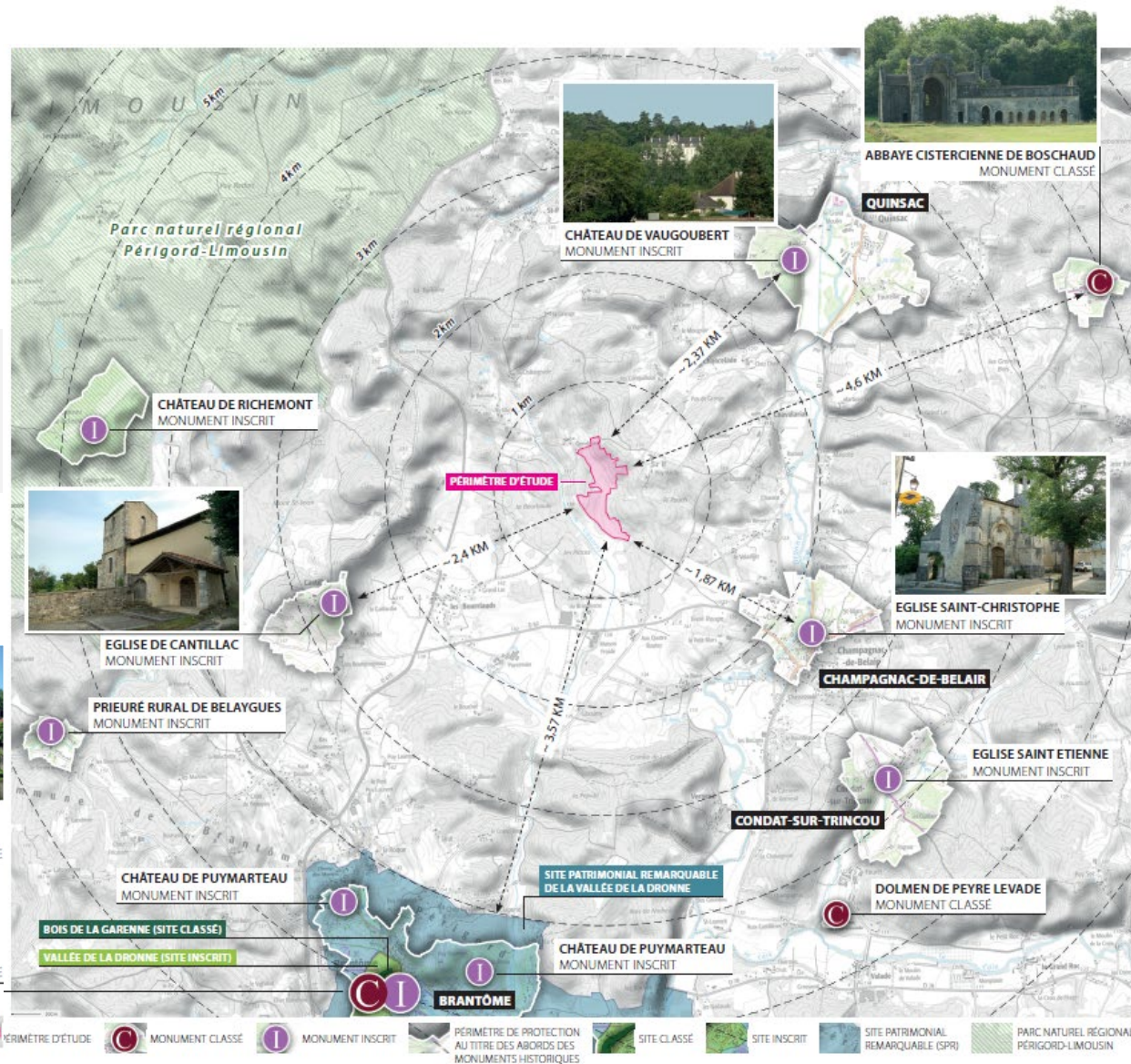


MONUMENTS CLASSÉS

- CASTEL DE LA HIERCE
- ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE

MONUMENTS INSCRITS

- EGLISE NOTRE-DAME
- IMMEUBLE RUE VICTOR HUGO
- IMMEUBLE 7 RUE JOUSSEIN
- MAISON VOISINE DU PONT
- ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE



Les enjeux du projet : la proximité du hameau



Terrains visibles depuis les habitations au nord des parcelles, au **lieu-dit de Genebrière**.

Porte à porte réalisé (7 mai) et rencontre avec les habitants (13 juin) fait pour co-construire le projet

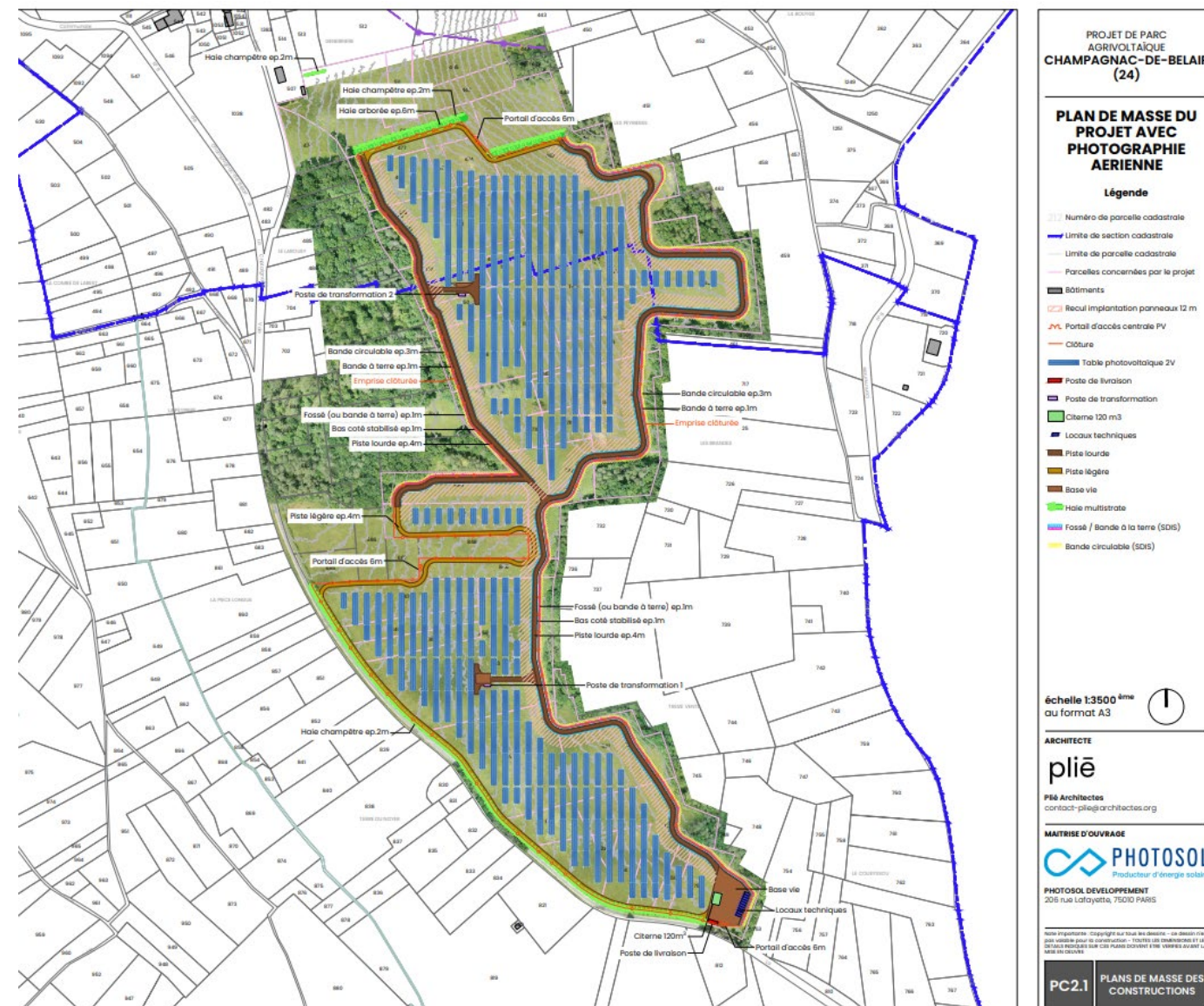


04

PROJET AGRIVOLTAÏQUE : IMPLANTATION, STRUCTURES, INSERTION PAYSAGÈRE & RACCORDEMENT



Le projet d'implantation retenu



Evitement de l'ensemble des enjeux environnementaux **forts et très forts**

Surface clôturée : **14,7 ha**

Puissance envisagée : **9,1 Mwc**

Technologie utilisée : **trackers 2V**

Intégration d'environ **750 ml de haies arbustives** et **175 ml de haies arborée** pour l'intégration paysagère

Distance entre les pieux : **11,50 m**



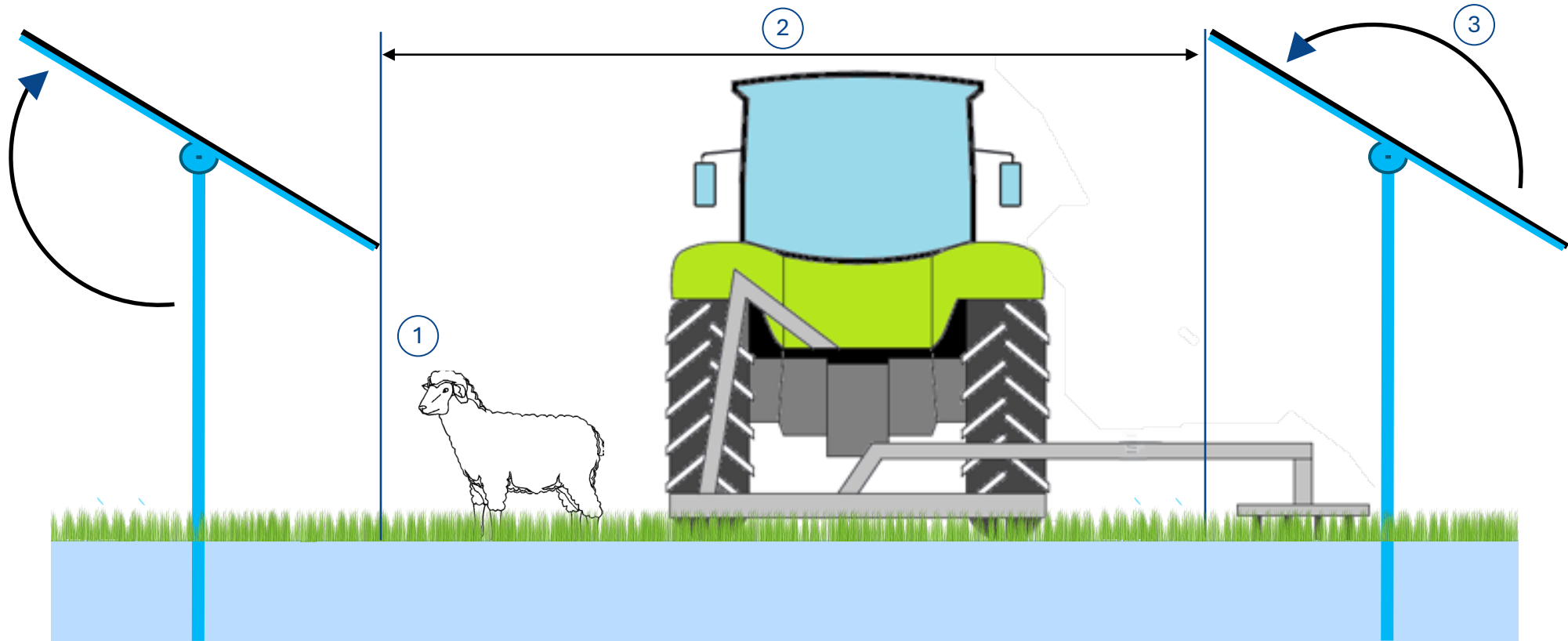
Synergie entre projet agricole et production d'électricité : les apports de l'installation agrivoltaïque

- Réimplantation de la prairie avant construction et après construction
- **Valorisation fourragère avec du pâturage tournant**
- Procurer un ombrage homogène pour les prairies et les animaux
- **Respect des contraintes d'exploitations** et du gabarit des animaux et réversibilité de l'activité agricole :
 - Point bas minimum 1,20 m
 - Espace inter-pieux de 11,50 m minimum
 - Espace inter-rang de 6,75 m minimum
 - Passages prévus tous les 120 m pour faciliter le travail et le déplacement de l'éleveur
 - Sécurisation des prairies et du troupeau



Les structures trackers : le choix de la réversibilité

Adaptées à un système fourrager (pâturage/fauche) ou élevage



- ① Point bas à **1,20 minimum**
(3,35m au moyeu)
 - ② Espace Inter-rang de **6,75 m**
panneau à panneau (soit
11,50 m pieu à pieu)
 - ③ Structure type **mono-pieux et
panneaux inclinés à +60°/- 60°**

Une insertion paysagère travaillée avec les riverains

Intégration **de haies arbustives et arborées** pour l'insertion paysagère



Rendu visuel prévu

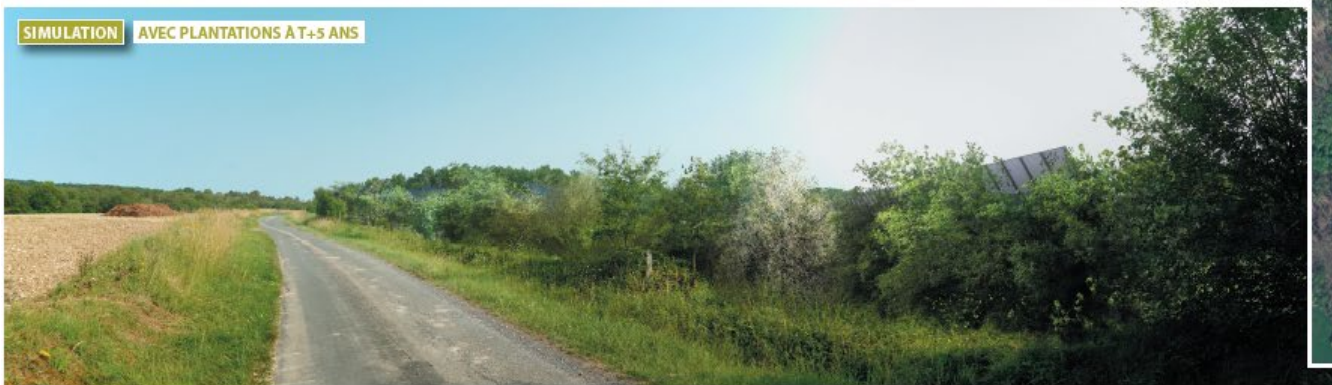
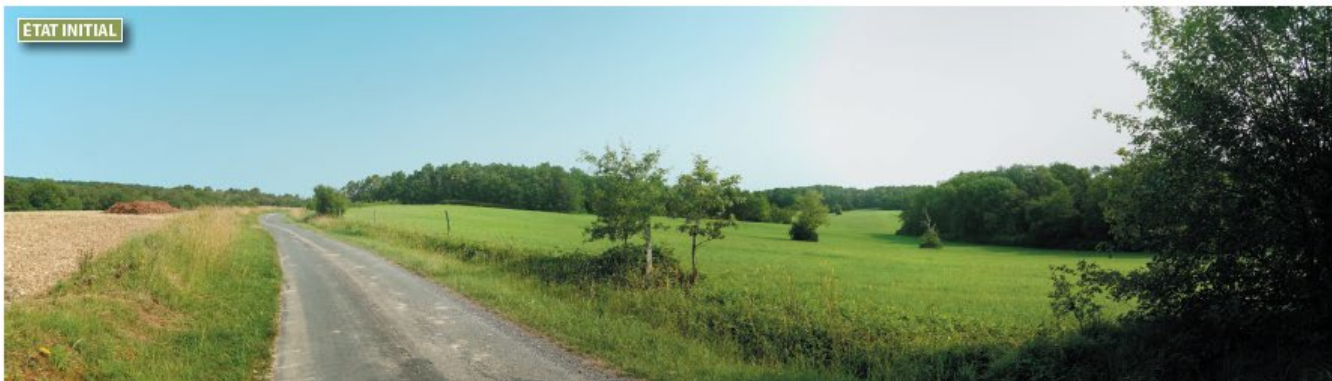


Version maximisante avec les **panneaux orientés au maximum (60°)**, soit le matin à l'aube et le soir au coucher du soleil

0 500 m N



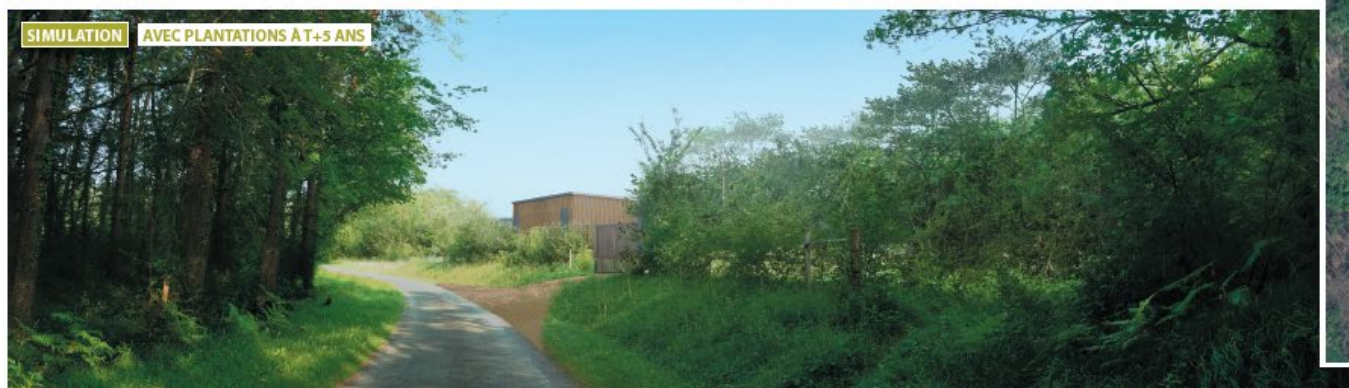
Rendu visuel prévu



Version maximisante avec les **panneaux orientés au maximum (60°)**, soit le matin à l'aube et le soir au couché du soleil



Rendu visuel prévu

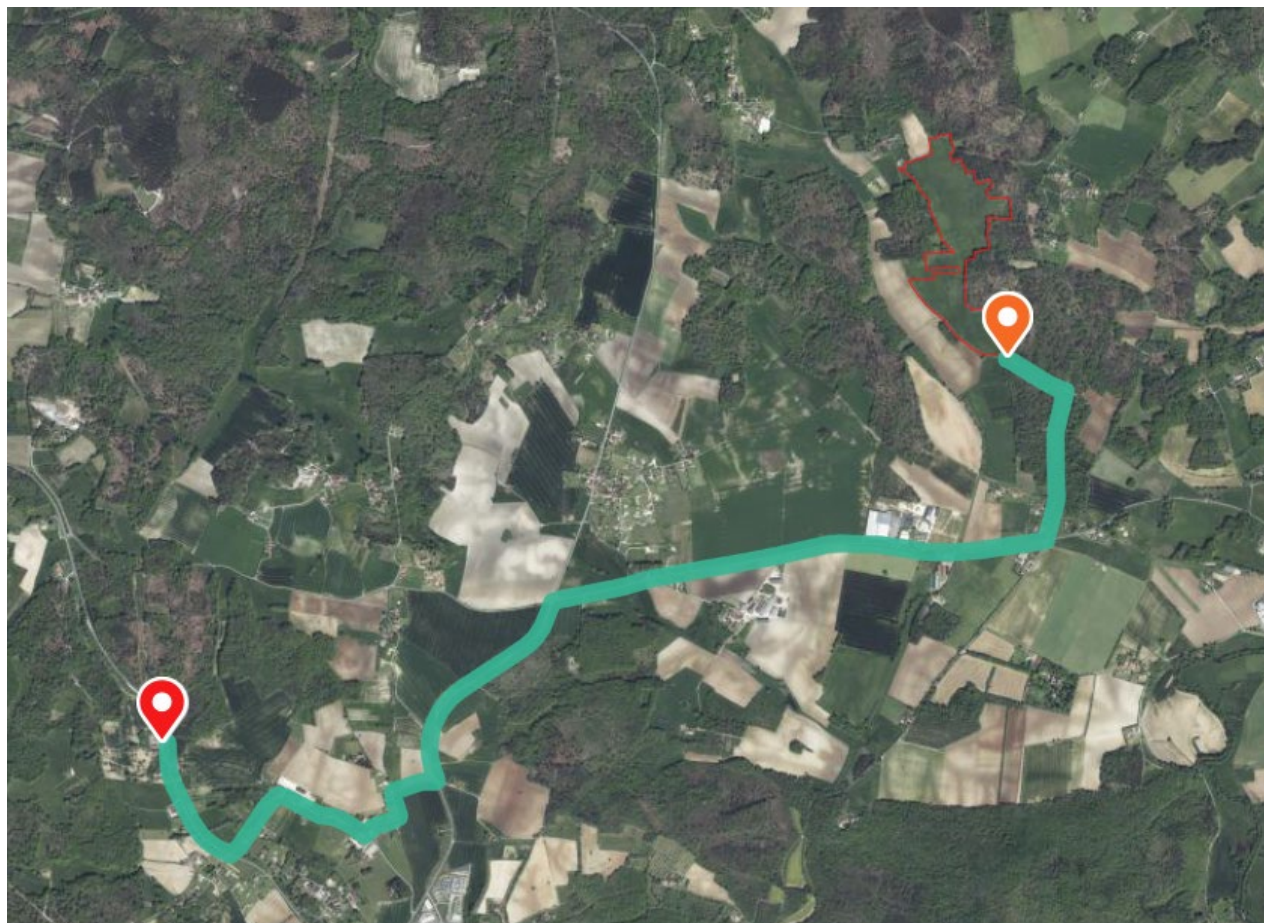


Accès par le sud à la base vie et au **poste électrique** (poste de livraison)

0 500 m N



Raccordement au réseau : l'hypothèse envisagée



Hypothèse de raccordement au niveau du poste source de Brantôme – 6 km

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement du parc solaire qu'une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera donc connu qu'une fois l'étude technique réalisée par ENEDIS et acceptée par le porteur de projet. Cet ouvrage de raccordement, qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation selon la procédure définie par l'Article 50 du Décret n°75/781 du 14 août 1975 modifiant le Décret du 29 juillet 1927 pris pour application de la Loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'énergie. Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (ENEDIS) qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque.

05

SYNTHÈSE



Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **42 000€/an***



Taxes d'aménagement : **19 266 €**, dont
environ 10 414 € pour la Communauté de Communes



Coût prévisionnel du projet : **11 M€**



Nombre d'emplois mobilisés :

- **en phase chantier : environ 25 au niveau régional**
- **en maintenance et exploitation: environ 1**



Production estimée du parc: **13 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation :
environ 5 750 personnes (hors chauffage)



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
6 200 tCo2

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE
FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES
pour une puissance installée de 9,1 MWc*



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

En synthèse



Un projet agrivoltaïque qui respecte **la synergie entre production agricole et production énergétique**, tout en garantissant la réversibilité des terres agricoles.



Un projet **compatible avec les documents d'urbanisme**, sur un terrain agricole.



Un évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère complémentaire.



Des retombées économiques pour la commune, la communauté de communes et le département **sur toute la durée de vie du projet.**



9,1 MWc injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité **d'environ 5 750 personnes**



Un **processus de dialogue institutionnel et de concertation citoyenne continu** garantissant l'expression des besoins locaux et l'adaptation du projet à son environnement territorial



Temps d'échanges



Les règles du temps d'échanges



- Lever la main pour demander la parole
- Attendre d'avoir la parole pour parler (la réunion est enregistrée)
- Interventions ou questions courtes (3 minutes) et réponses synthétiques, afin que tout le monde puisse s'exprimer
- Toutes les questions appellent une réponse (contrairement à l'expression des points de vue)





Conclusion

Un compte-rendu de la réunion

**concertation-projet-
champagnacbelair@photosol.fr**

**Page « Champagnac-de-Bélair » sur le site
<https://www.photosol.fr/>**

**Ressources en mairie : plaquette, compte-
rendu, diaporama**





MERCI

